

QUESTIONNAIRE RF/TVA 2024

A nous retourner avant le 31.01.2025

SAS GEFI
41 Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN

Renseignements utiles **uniquement en cas de changement**

Numéro de téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / et / ou / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Courriel :

Courrier :

Pour tous changements de situation familiale merci de bien vouloir contacter la collaboratrice en charge de votre dossier.

Résidences : :

Changements intervenus en 2024

IMPORTANT : ces informations peuvent entraîner des modifications dans l'établissement de vos déclarations fiscales.

Vous avez vendu un ou plusieurs biens ? Merci de nous transmettre la copie de l'attestation de vente avec le prix de vente.

Votre bail commercial a pris fin courant 2024 ou vous avez changé de gestionnaire locatif, nous joindre une copie de l'avenant ou du contrat de location pour analyse et contrôle de l'assujettissement à TVA.

Si vous avez cessé définitivement votre activité de location nue ? Nous préciser la date : ____/____/2024

Vous avez acheté ou mis en location un ou plusieurs biens destinés à la location nue au cours de l'année ?
Si oui, merci de contacter la collaboratrice en charge de votre dossier (ses coordonnées sont indiquées ci-dessus) une proposition de service pour l'ajout de ce(s) nouveau(x) bien(s) vous sera adressée.

Vous avez meublé ou acheté les meubles de votre bien précédemment loué nu ?
Si oui, merci de contacter la collaboratrice en charge de votre dossier.

ATTENTION

- Une cessation ou une vente remet en cause les déficits déduits de votre impôt sur le revenu sur les 3 années précédentes.
- Le délai de 60 jours est imparti pour régulariser la TVA en cas de vente ou de cessation.
- Vous avez investi dans un PINEL, merci de nous indiquer la durée : 6 ans 9 ans 12 ans

→ **Veillez nous adresser une copie complète de votre avis d'imposition de 2024** (basé sur les revenus de 2023), afin de vérifier le ou les montants des déficits imputés, les réductions dont vous pourriez bénéficier ; à défaut, nous ne pourrions pas effectuer les vérifications nécessaires et nous ne pourrions en être tenus pour responsables.

TVA – Paiement en 2024

Au cours de l'année 2024, avez-vous changé de compte bancaire ? Non Oui
Si oui, veuillez nous communiquer le nouveau RIB pour la mise à jour de votre compte fiscal.
Si le prélèvement de votre TVA 2023 a été rejeté, merci de nous en informer.

→

Il convient de nous faire parvenir les copies des justificatifs de l'ensemble des sommes que vous indiquez.

Loyers encaissés du 01.01.2024 au 31.12.2024 (TTC) : merci de vérifier vos comptes bancaires

Joindre l'aide à la 2044 de la société de gestion locative.

LOYERS

Résidences	Loyers prévus	Loyers encaissés Appartements	Loyers encaissés Parkings	Charges Locatives encaissées	Loyers nature Occupation personnelle

Charges déductibles au titre de 2024 (régérées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024)

La TVA est récupérable uniquement si vous nous fournissez les copies des factures la mentionnant. Les factures doivent mentionner votre nom, l'adresse du bien et la date de règlement (les tickets de caisse ne sont pas des factures – un tableau récapitulatif n'est pas un justificatif). **La facture GEFI est déjà prise en compte, inutile de faire une copie**

CHARGES DEDUCTIBLES

	TTC	HT	TVA
Frais de procédure			
Subvention ANAH			
Commissions (ex : agence)			
Taxe foncière : (joindre copie recto/verso)	€	Ordures ménagères : (montant non déductible dans les déclarations)	€
Autres taxes A préciser :	€	/	
Frais réels de syndic et rémunération des concierges			
Décomptes de charges de copropriété 2023 + tous les appels de fonds 2024 réglés			
Charges récupérables Non récupérées au départ du locataire			
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration			
Assurance propriétaire non occupant – PNO Assurance GLI	€	/	
Frais financiers <u>Prêt toujours en cours</u> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intérêts d'emprunt : €	Assurance invalidité - décès :	€

Mentions d'informations RGPD sur lettre d'accompagnement.

Date et signature :